

1 lettre d' info

JUILLET
2017

RN164 - Mise à 2x2 voies dans le secteur de **PLÉMET**

Un projet financé par l'État (50%) et la Région Bretagne (50%)

Les suites données par l'État à l'enquête publique

Une étape importante du projet de mise à 2x2 voies de la RN164 sur le secteur de Plémet a dernièrement eu lieu avec l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Organisée du 23 novembre 2016 au 6 janvier 2017, elle a conduit à un avis favorable du commissaire enquêteur considérant que le projet vise à poursuivre, étape par étape, l'achèvement d'une l'infrastructure dont l'utilité est unanimement partagée.

Toutefois, cet avis est assorti de deux réserves concernant les échangeurs Ouest et Est. Pour le premier, il propose de supprimer le pont de la RD1 au niveau de la Poterie et d'accéder à Plémet via l'échangeur voisin par une voie nouvelle à construire, ce qui conduit aussi à devoir réaliser une passerelle dédiée aux modes doux. Pour le second, il demande des aménagements pour réduire la circulation et améliorer le cadre de vie du secteur de La Fourchette, en recommandant une solution alternative à celle présentée à l'enquête.

L'Etat, après avoir évalué ces recommandations, retient celle concernant l'échangeur Est mais maintient le principe de réalisation du pont de la RD1, position qu'il souhaite expliciter.

C'est tout le sens de cette lettre qui vise à présenter, tant les demandes du commissaire enquêteur, que les réponses du maître d'ouvrage et ceci, dans un souci de transparence et de construction d'une solution la plus acceptable possible.

Cette lettre apporte aussi des éléments de réponse sur d'autres demandes issues de l'enquête publique. Enfin, elle annonce la nécessité, pour des raisons imprévues d'urbanisme, de conduire une nouvelle enquête publique.

La DREAL invite chacune et chacun à prendre connaissance de ces informations et reste à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire.

La mise à 2x2 voies de la RN164, une priorité pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne mais également améliorer les temps de parcours depuis/vers le Finistère est un objectif prioritaire de l'État et de la Région inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petites villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes routiers littoraux, parfois surchargés.

Le déroulement de l'enquête publique

Dans son rapport, le commissaire enquêteur souligne que l'enquête publique s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes et que les moyens mis en place ont permis une large information du public.

Pendant la durée de l'enquête (45 jours), il a tenu 5 permanences dont 4 à Plémet. Quelques 150 interventions ont été transmises.

Le commissaire enquêteur reconnaît aussi que la participation du public a été remarquable par sa sérénité.

Les acteurs et les habitants ont voulu exprimer de manière positive leurs préoccupations et leurs ambitions vis-à-vis de l'attractivité de Plémet, le développement économique du territoire (services, entreprises et agriculture) et les mesures pour réduire les impacts du projet routier.

Plan prévisionnel du **projet**



Échangeur Ouest et Pont de la Poterie

L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur considère que l'échangeur Ouest au niveau de "La Ville Moisan" permet d'assurer les liaisons nécessaires avec le centre de Plémet et de bien raccorder les routes départementales entre le Nord et le Sud. A ses yeux, la construction du Pont de la Poterie viendrait bousculer l'inscription de l'échangeur Ouest dans le paysage ; un tel ouvrage générerait notamment des inconvénients notables en matière de bruit pour le centre de rééducation.

Il demande donc l'abandon de ce pont. Pour maintenir la relation entre Plémet et la partie sud de la RD1, il recommande de réaliser un barreau reliant la RD1 au futur échangeur. Dès lors, il estime judicieux de prévoir une passerelle enjambant la RN164 pour les piétons, voiturettes, vélos, vélomoteurs... dans le prolongement de la route de Belna. L'objectif est de raccorder physiquement Belna, où se trouvent implantés l'Institut Médico-Educatif (IME) et le Centre d'Aide par le Travail (CAT), au centre de Plémet.

L'AVIS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Après étude de ces alternatives au projet soumis à l'enquête publique, le maître d'ouvrage relève différents inconvénients. Le barreau nouveau qui serait à créer générerait :

- Une consommation de 0,5 hectares agricoles supplémentaires avec morcellement de parcelles.
- Une consommation de 900 m² de zones humides supplémentaires et de 1400 m² de boisements.
- Un allongement de parcours de 600 m pour 1 000 véhicules / jour soit plus de 200 000 km par an.
- Un impact sur le cadre de vie d'habitations aujourd'hui éloignées de la RD1.

Il souligne les points suivants :

- L'impossibilité de réserver l'accès de la passerelle aux seules voiturettes sans permis.
- La réalisation déjà prévue d'un cheminement piéton sécurisé totalement analogue au cheminement actuel.
- Le niveau de bruit au droit du centre de rééducation sera inférieur en 2035 avec le projet par rapport à la situation actuelle, compte tenu de la baisse du trafic sur la RD1 au droit du centre et de la mise en place de protections phoniques (avec obligations de résultats).

LES DÉCISIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage maintient le projet d'un pont à la Poterie constatant aussi que de nombreuses expressions ont eu lieu pendant l'enquête publique en ce sens.

Il souligne à l'appui que :

- Les nuisances sonores au niveau du centre de rééducation sont maîtrisées et le trafic sur la RD1 en lisière ouest du centre diminuera avec le projet.
- Le projet ne reporte pas le trafic transitant au droit de Plémet dans le bourg ; ce trafic continue d'emprunter la Rocade Ouest à laquelle l'échangeur est relié.

- Le projet proposé prévoit également un accès pour les piétons provenant de l'IME et du CAT, aussi court et plus sécurisé que le cheminement actuel.
- Le détournement que son absence impliquerait n'est pas anodin au regard du trafic concerné.
- Ce pont correspond bien au fonctionnement de l'entrée de ville de Plémet.
- Les solutions alternatives présentent des impacts nouveaux, en particulier agricoles.

Le maître d'ouvrage retient néanmoins le principe d'aller, s'il le peut, au-delà des objectifs réglementaires en matière de protections phoniques. Il propose de mettre en place le long de la RD1 rétablie, une glissière béton haute de 1 m qui assurera une protection à la source contre le bruit et, accessoirement, de sécurité (protection du cheminement modes doux). Il continuera d'étudier avec les acteurs concernés la réalisation d'aménagements paysagers de qualité.

Échangeur **Est**

Cet échangeur a pour fonction d'assurer des échanges satisfaisants entre la RN164 et la rocade de Plémet, le centre-ville de Plémet et la zone d'activités du Ridor.

L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur demande à la DREAL de renoncer au projet de barreau initialement présenté à l'enquête publique qui partait du giratoire Nord de l'échangeur vers la rue de Rennes, compte tenu de son impact sur le cadre de vie et les habitations. Le commissaire enquêteur recommande de retenir une nouvelle variante, dernière version de l'échangeur proposée par la DREAL après l'enquête publique sur la base de contre-propositions émises pendant l'enquête. Cette variante (présentée ci-dessous) ne comporte pas de barreau. La rue de Laurenan est en sens unique (vers Plémet).

L'AVIS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La DREAL répond favorablement à la demande du commissaire enquêteur et va poursuivre les études d'optimisation de cette variante.

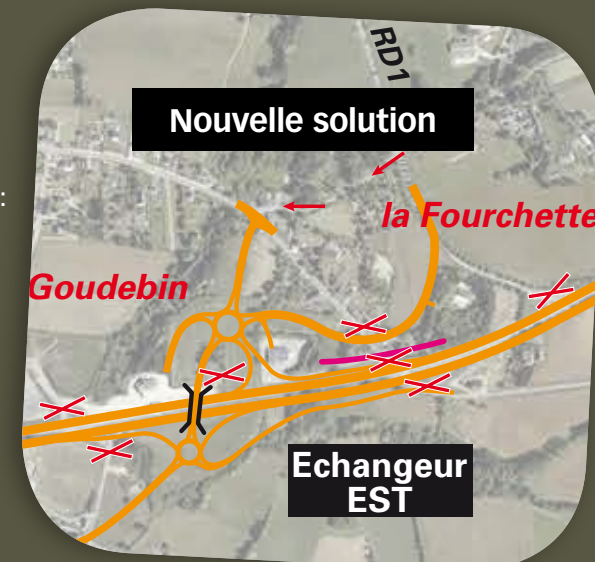
Elle présente les avantages suivants :

- Le maintien de l'accès historique au centre-ville, des accès rapides à la rocade Est et à la ZA du Ridor.
- La préservation du cadre de vie du hameau de La Fourchette.
- La rue de La Fourchette devient une impasse et voit le trafic baisser.

**Echangeur
OUEST**



Nouvelle solution



Echangeur EST

Ouvrage supplémentaire de traversée agricole à **Bos Josselin**

L'AVIS DU **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur ne retient pas cette demande exprimée pendant l'enquête publique compte tenu de la proximité de l'échangeur Ouest.

L'AVIS DU **MAÎTRE D'OUVRAGE**

La DREAL s'aligne sur l'avis du commissaire enquêteur. La nécessité de devoir élargir à certains endroits des voiries communales sera examinée précisément dans la suite des études.

La DREAL poursuit le dialogue avec le monde agricole en vue de dédommagements financiers éventuels. Elle restera attentive à laisser ouverte la possibilité de réaliser l'ouvrage à l'occasion des travaux, mais sur un financement autre que celui du projet de 2x2 voies, sans participation de l'État.

Ouvrage de franchissement de la RN164 dans le **secteur des Terres**

L'AVIS DU **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire-enquêteur ne retient pas la nécessité d'un tel ouvrage car un allongement de parcours limité leur permettra de rejoindre les échangeurs Est et Ouest.

L'AVIS DU **MAÎTRE D'OUVRAGE**

La DREAL s'aligne sur l'avis du commissaire enquêteur.



Une nouvelle **enquête publique nécessaire**

La conduite d'une enquête publique nécessite de s'assurer que les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme) autorisent la réalisation du projet routier.

Dans le cas où le règlement ou le zonage de ces documents présentent une incompatibilité avec le projet, l'enquête publique porte aussi sur la mise en compatibilité, en présentant les modifications nécessaires.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique valide ces modifications.

Dans le cas du projet actuel, il avait été convenu que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Laurenan et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Loudéac Commu-

nauté Bretagne Centre, qui n'étaient pas en vigueur à la date du démarrage de l'enquête publique, mais devaient l'être avant l'arrêté DUP, comprendraient toutes les dispositions nécessaires pour être compatibles avec le projet routier. Si le PLU de Laurenan va bien aboutir, ce n'est malheureusement pas le cas du PLUi. Le PLU de Plémet, qui ne permettait pas la réalisation du projet, est donc toujours en vigueur.

Une nouvelle enquête publique va donc être nécessaire pour assurer cette mise en compatibilité. Le projet présenté à la nouvelle enquête sera modifié suivant les conclusions tirées par l'État de la première enquête et exposées dans les paragraphes précédents.

LES ACTEURS DU PROJET

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne représente l'Etat et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. A ce titre, elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Ces études ont été menées dans le cadre d'un comité de suivi, présidé par le Préfet des Côtes d'Armor, et réunissant le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, les élus locaux, les chambres consulaires et les associations de protection de l'environnement.

LES ÉTUDES À VENIR ET LE CALENDRIER

NOUVELLE ENQUÊTE PUBLIQUE : Septembre/Octobre 2017.

ÉTUDES DE PROJET : sans attendre les résultats de la nouvelle enquête, le maître d'ouvrage va entamer les études dites de niveau "Projet", qui visent à définir plus précisément le projet, notamment ses emprises définitives en vue de mener les acquisitions foncières. Leur contenu vous sera détaillé dans une prochaine lettre d'information.

L'objectif de **DÉMARRAGE DES TRAVAUX** reste l'année 2020.

Pour suivre l'avancée des travaux ou nous contacter, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr (onglet infrastructures, sécurité, transports).
Courriel : m164-plemet@developpement-durable.gouv.fr - Téléphone : 02 99 22 45 55

Cette lettre d'information, publiée par la DREAL Bretagne, a été réalisée avec le concours des services de la DREAL.
Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil - Crédits photographiques : INGEROP/CERESA